|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D:\Enseignement\2015\infos\Logo Iset Siliana.png |  | **REPUBLIQUE TUNISIENNE****MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****Projet PROMESSE - PAQ 4C 06/2019** |

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMATION EN LPI**

# CONTEXTE

Dans le cadre du Modernisation de l’Enseignement Supérieur en soutien à l’Employabilité (désigné ci-après « PROMESSE ») financé en partie par l’accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana a bénéficié d’un projet PAQ-4C

Dans ce cadre, L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Silianase propose de confier à un bureau d’études la mission de former des formateursen LPIC2 et LPIC3 - Option virtualisation et haute disponibilité -

# OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont les suivants :

* Préparer un enseignant de L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Silianaà la certification LPIC2.
* Préparer un enseignant de L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Silianaà la certification en LPIC3- Option virtualisation et haute disponibilité.

Les détails sur le nombre d’enseignants bénéficiaires des formations et les certifications ciblées sont résumés dans le tableau suivant

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la formation | Nombre d’enseignants |
| Préparation à la certification LPIC2 | 01 |
| Préparation à la certification LPIC3-Option virtualisation et haute disponibilité - | 01 |

# BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Des enseignants en informatique de L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana.

# LIVRABLES

1. Un plan détaillé du contenu des formations
2. Supports pédagogiques utilisés lors des formations en papier et sur support numérique
3. Un rapport final d'exécution du programme : certification préparée, dates des sessions organisées, nombre de jours, noms des enseignants présents

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana. Une fois validés, tous les rapports seront remis à L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L’envoi du rapport final de la mission à L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

# DUREE ET LIEU DES FORMATIONS

La date de démarrage de la mission sera fixée à l’occasion des négociations à convenir avec le BE sélectionné. A la demande du chef du projet ou de l’établissement, des réunions de suivi peuvent être organisées.

# QUALIFICATIONS DU BUREAU D’ETUDES

Peuvent participer à ce projet les bureaux d’études ayant :

* L’habilitation délivrée par LPI.
* Une expérience pertinente dans le domaine de la certification LPI.
* Des formateurs qualifiés dans le domaine des formations LPI.

# PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D’INTÉRÊT

* Lettre de candidature
* Références récentes et pertinentes en missions similaires
* Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
* Curriculum Vitae des formateurs
* Le présent terme de référence signé et paraphé.

# PASSATION DE LA CONSULTATION

Les manifestations d’intérêt doivent parvenir sous plis fermé par voie postale recommandé ou par dépôt direct au bureau d’ordre de l’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana, Avenue nouvelle medina - 6100 Siliana, au plus tard le **23/05/2019**.(Le cachet du Bureau d’Ordre de l’institut fera foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention :

**«A ne pas ouvrir: Consultation N°PAQ 4C 06 /2019 - Formation en LPI »**

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne peut ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

# MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection est celui de bureau d’études selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d’un consultant individuel sera exclue.

La sélection du bureau d’études est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des bureaux d’études par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004 mises à jour en Janvier 2011». Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Notation |
| Expériences pertinente pour la mission | 40 |
| Qualifications du formateur | 60 |
| Total | 100 |

Les points seront attribués de la manière suivante :

1.

1. Le nombre d’années d’expérience du bureau d’études dans les formations certifiantes :
	* 0 – 3 ans : 10 points
	* 3 – 5 ans : 15 points
	* 5-10 ans : 25 points
	* >10 : 30 points
2. Taux de réussite global (statistiques sur 2 ans minimum)
	* taux supérieur à 80 % et inférieur à 95% : 5 points
	* taux supérieur à 95 % : 10 points

2. A chaque critère vérifié par le formateur, on attribue 15 points

* 1. Déjà certifié pour les certifications ciblées
	2. Avoir plus de 2 ans d’expérience
	3. Avoir un diplôme universitaire informatique
	4. Avoir participé à des missions similaires

Un procès-verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par l’équipe du projet PAQ à L’Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana. Cette équipe établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Avant l’attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le bureau d’études sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

* Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
* L’approche méthodologique.
* Le contenu des livrables.
* L’offre financière.

#  CONFLITS D’INTERET

Les bureaux d’études en conflits d’intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d’intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

# CONFIDENTIALITE

Le bureau d’étude retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l’interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***DRESSE PAR LA Direction DE L’institut superieur des etudes technologiques de SILIANA*** ***siliana LE, ..........................*** |  | ***LU ET ACCEPTE PAR*** ***LE SOUMISSIONNAIRE******Siliana LE,..............................*** |